

Le Bulletin de la FSU 41



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN
EN LOIR ET CHER

Bulletin départemental de la Section de la Fédération Syndicale Unitaire de Loir-et-Cher
35 - 37 avenue de l'Europe - BP 30836 41008 BLOIS CEDEX
Tél. 02 54 42 03 83 - Courriel : fsu41@fsu.fr
N° CPPAP : 0425 S 07496 - ISSN : 1254-1648
Directeur de la Publication : E. MERCIER
Imprimé à la section départementale - dépôt légal à parution

Prix au numéro : 1€
Abonnement : 4€

L'édito

Le progrès social ou le chaos ...

La montée de l'extrême droite est annoncée comme inévitable. Comme à leur habitude, ces forces détournent de dramatiques faits divers pour développer leurs idées de haine et de rejet d'une partie de l'humanité. Des groupuscules identitaires peuvent désormais, en quasi impunité, organiser de véritables ratonnades dans des quartiers populaires. Le lien entre délinquance, criminalité et immigration est asséné à longueur de journée sans aucune preuve. Les paroles racistes se libèrent tranquillement à l'occasion du débat sur la loi immigration, la trentième en quarante ans !

Comment a-t-on pu en arriver là ?

Les discours démagogiques et simplistes de l'extrême droite profitent de la pauvreté et du développement des inégalités. En France comme ailleurs, ils jouent sur la peur du déclassement pour accuser l'Étranger de tous les maux. Ce faisant, ils occultent sciemment l'essentiel : les causes du creusement des inégalités, celles du développement de la pauvreté. Et ces causes sont à rechercher dans la mise en œuvre des politiques libérales, c'est-à-dire celles menées depuis des dizaines d'années et qui ont toujours profité aux plus riches, comme elles ont systématiquement remis en cause les mécanismes de solidarité, services publics ou Sécurité Sociale par exemple. Mais de cela, l'extrême droite ne parlera pas. C'est qu'au fond, elle a toujours soutenu ces politiques, elle s'est toujours opposée au progrès social – droit du travail en tête – et au développement des services publics.

Pour progresser dans l'opinion, l'extrême droite a pu compter sur le soutien objectif de gouvernements satisfaits de la mettre en avant pour détourner tout débat sur les politiques économiques ou sociales. Un article du Monde publié il y a quelques jours révélait qu'Emmanuel Macron cherchait encore la parade... Quelle blague ! Tout dans son action renforce l'extrême droite. La loi immigration adoptée mardi 19 décembre à l'Assemblée et défendue par un ministre de l'intérieur proche de l'Action Française introduit dans le droit des parties entières du programme du RN, à commencer par la préférence nationale pour des aides sociales ou la fin du droit du sol. Ce faisant, toute la partie droite de l'échiquier politique a perdu ses repères républicains. On assiste en direct à un véritable effondrement moral.

Heureusement, il y a des lueurs d'espoir et l'Histoire n'est pas écrite. Ainsi à Blois, un formidable élan de solidarité s'est construit pour obliger les autorités à mettre à l'abri des familles à la rue, pour la plupart étrangères. L'indignité s'est exprimée de façon unitaire suite à l'expulsion d'une famille indienne.

Et enfin, les mobilisations massives de l'hiver dernier montrent que très majoritairement les salarié-e-s sont favorables aux politiques sociales fondées sur la solidarité.

Fidèle à ses valeurs, la FSU sera de tous les combats pour combattre l'extrême droite en imposant des politiques sociales égalitaires et solidaires.

Aline Pasnon, Emmanuel Mercier

1^{ER} FÉVRIER : JOURNÉE NATIONALE DE GRÈVE DANS L'ÉDUCATION !

- pour un système éducatif démocratique, des moyens pour l'inclusion, des équipes pluri-professionnelles, des AESH avec un vrai statut
- pour une voie professionnelle émancipatrice
- pour nos conditions de travail, nos métiers et nos salaires

Dépôt : 21.12.2023

À distribuer avant le : 27.12.2023

BLOIS PPDC

P4

LA POSTE

DISPENSE DE TIMBRAGE

FSU 41 - 35-37 Avenue de l'Europe - BP 30836 - 41008 BLOIS CEDEX

LA FSU 41 VOUS SOUHAITE DE
BONNES FÊTES DE FIN D'ANNÉE



ET UNE BONNE ANNÉE 2024

Sommaire :

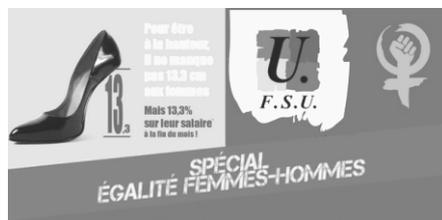
- Page 1 : Édito
- Page 2 : Souffrance au travail :
Alerte sociale et F3SCT-D
- Page 3 : Blanquer en rêvait,
Attal le fait. Stop à
l'acharnement contre
les lycées professionnels
Collège Rabelais : un
projet en suspens
- Page 4 : Pas d'enfant à la rue
Expulsion d'une famille
vers l'Inde : indigne !

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est un enjeu syndical important tant sur le plan des carrières que dans la lutte contre les Violences Sexistes et Sexuelles au Travail (VSST). En effet, à ancienneté de corps identique, les femmes ont un salaire inférieur de 16 % à celui des hommes, y compris dans notre ministère. Carrières hachées, disponibilité pour élever les enfants, congés parentaux, temps partiels..., les charges familiales pèsent encore trop sur les femmes et cela a un impact sur nos métiers très féminisés. Dans notre académie, 97 % des AESH sont des femmes, 86 % des PE sont des femmes, 90 % des personnels administratifs de catégorie C sont des femmes...

Concernant les VSST, les chiffres sont alarmants : sur les 97 000 viols recensés chaque année en France, 8000 ont lieu sur le lieu de travail ! 80 % des femmes s'estiment régulièrement confrontées à des comportements sexistes au travail. Ces violences sexistes et sexuelles ne sont pas une fatalité et nécessitent des politiques volontaristes et des moyens financiers ambitieux pour les éradiquer.

Des lois qui obligent les employeurs publics et privés à protéger les victimes existent. Mais le gouvernement et la Fonction Publique, comme le ministère de l'Éducation Nationale ne sont pas à la hauteur.



Dans notre académie, l'opiniâtreté des représentantes de la FSU dans le comité de suivi égalité professionnelle a permis la mise en place d'une cellule d'écoute et de recueil de la parole des personnels victimes de VSST (pour contacter la cellule : stopdiscri@ac-orleans-tours.fr) Des psychologues du travail sont à votre écoute et des solutions doivent vous être apportées par le rectorat.

Pour éviter de rester isolé-e face à ces problèmes, il est important de se faire accompagner par les représentant-e-s des personnels.

Elles et ils sont formé-e-s pour défendre vos droits et apporter un soutien dans le suivi de votre procédure. En parallèle, il est également recommandé de réaliser une déclaration d'accident du travail ; vous renforcez vos droits et vos chances de les faire valoir...

Cette démarche pourra être utile pour faciliter les recours ultérieurs.

Il est essentiel d'informer vos collègues de l'existence de cette cellule d'écoute afin que chacun puisse bénéficier de son soutien si nécessaire.

En plus de sa participation active au sein du comité de suivi égalité professionnelle, la FSU a contribué à la mise en place du baromètre « diversité » lancé par le rectorat, ouvert du 30 novembre au 23 décembre 2023. Ce baromètre permettra, à la FSU comme au rectorat, de prendre la mesure des discriminations que subissent les personnels dans notre académie. Nous vous invitons à répondre nombreuses et nombreux à ce questionnaire !

Toutes et tous ensemble, nous pouvons agir pour créer un environnement de travail respectueux et égalitaire.

Souffrance au travail

L'alerte sociale de la FSU-SNUipp41

Conditions de travail dégradées, travail empêché, perte de sens du métier, inclusion scolaire sans moyens à hauteur des besoins... provoquent mal être et souffrance chez les personnels qui ont à cœur de bien faire leur métier.

Parce que le cap donné à l'école depuis sept ans mène le système éducatif et ses personnels au naufrage, la FSU-SNUipp41 a déposé une alerte sociale le 25/11.

Reçus par l'Inspectrice d'Académie le 29/11, les représentants du personnel de la FSU-SNUipp41, ont porté, pendant près de trois heures, de nombreuses revendications. (compte rendu sur <https://41.snuipp.fr>)

Parce que le Loir-et-Cher n'est pas une exception, ce sont 102 alertes sociales qui ont été déposées par la FSU-SNUipp pour dire « STOP ! » à une politique ministérielle imposée à toute la communauté éducative.

À l'aune des réponses reçues, la FSU-SNUipp prendra ses responsabilités quant aux suites à donner à cette alerte sociale.

Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail

Le 27/11, la FSU siégeait en F3SCT-D, instance au sein de laquelle sont abordées les questions de santé, de sécurité et de conditions de travail des personnels 1er et 2nd degrés. Nous publions ici un résumé des points ayant fait l'objet d'échanges. Le compte rendu est en ligne sur <https://fsu41.fsu.fr>.

Expulsion d'enfants dont les parents sont sans papiers :

La FSU a porté la nécessité de protéger la jeunesse suite à l'expulsion, par les gendarmes, d'un élève d'UPE2A au collège Blois-Vienne (lire page 4).

Inclusion :

La FSU a rappelé son attachement au principe du « Toutes et tous capables ! », mais de mauvaises conditions d'inclusion et des élèves au comportement inapproprié, sont très souvent sources de souffrance au travail. Les travaux menés en groupe de travail se poursuivent avec notamment la création d'un outil permettant d'évaluer la dangerosité et la fréquence du risque quand on accueille un enfant au comportement inapproprié dans sa classe. La FSU insiste sur la nécessité que les équipes soient soutenues et accompagnées par la hiérarchie en cas de conflit avec des familles. L'inspection

académique a commencé un recensement des places en établissements spécialisés auprès de l'ARS.

Le droit à la déconnexion :

Suite aux échanges menés en F3SCT, la FSU a reformulé l'avis porté par l'UNSA sur le droit à la déconnexion. Cette question se pose à la fois entre les personnels et la hiérarchie mais également au sein des équipes. Si chacun est libre de travailler à toute heure, la lecture d'un mail et encore plus sa réponse ne peuvent être exigées sur des temps de repos comme les soirées, le week-end et les vacances.

Ambiance thermique :

La FSU a rappelé que l'employeur doit protéger ses personnels et a proposé un avis indiquant un « bornage » de températures minimales et maximales. L'objectif étant de mettre l'employeur face à ses responsabilités en cas de grands froids ou de fortes chaleurs.

Collège de Contres :

Suite à deux accidents du travail en moins d'un an, la F3SCT-D mènera une enquête sur les conditions de travail dans les services administratifs de ce collège.



BLANQUER EN RÊVAIT, ATTAL LE FAIT ! STOP à l'acharnement contre les lycées professionnels

Le 6 décembre 2023, Carole Grandjean, la ministre déléguée chargée de l'Enseignement et de la Formation professionnels, a dévoilé une nouvelle version de son projet de bac pro 2024.

Si quelques améliorations ont été obtenues, le projet global est inchangé : les élèves auront 170 heures de cours en moins - soit 6 semaines - sur les 3 ans de formation. **Le choc des savoirs en lycée professionnel s'illustre par moins d'école pour ses élèves.**

Moins d'heures de cours, ce sont aussi des économies à venir sur le dos des professeurs de lycée professionnel qui subiront encore des suppressions de postes et une dégradation de leurs conditions de travail avec inévitablement des postes à complément de services dans les années à venir. Ce projet s'inscrit dans la suite logique de la réforme Blanquer, ce dernier ayant sabré les enseignements généraux quand Gabriel Attal, à son tour, sabre maintenant les enseignements professionnels (en terminale le projet

prévoit une perte sèche de 71 heures). L'avancée des épreuves en mai prouve que l'échec de ce type d'organisation au bac général n'a pas servi de leçon rue de Grenelle, ou bien que le ministère s'en arrange, même si c'est au détriment de nos élèves. Quant aux parcours différenciés de mai à juin, ils vont faire exploser les classes

Les personnels des lycées professionnels se sont mobilisés ce mardi 12 décembre pour exprimer leur vive opposition à cette réforme des lycées pros et notamment contre le projet scandaleux de démantèlement de la classe de terminale bac pro et les réductions horaires envisagées en seconde et première bac pro.



et organiser **une rupture d'égalité entre les élèves** dont certains, en stage, ne bénéficieront pas de période de révision pour passer leurs deux dernières épreuves fin juin-début juillet. Ce n'est ni l'intérêt des jeunes, ni celui des personnels qui motivent cette réforme mais uniquement l'objectif d'asservir les lycées professionnels aux seules exigences du patronat.

Pour le SNUEP-FSU, il faut d'urgence sortir les lycées professionnels, les personnels et les élèves des griffes de Carole Grandjean et du ministère du travail. Gabriel Attal doit renoncer au projet de texte qui va profondément dégrader les conditions de travail des PLP et continuer de renforcer les problèmes graves d'attractivité de nos métiers d'enseignement. À rebours de la réforme de Carole Grandjean, l'enseignement professionnel sous statut scolaire a besoin d'un vaste plan d'investissement pour construire un lycée professionnel émancipateur et qualifiant au service de l'intérêt général.

Stéphane LEROY, secrétaire départemental du SNUEP-FSU

Stage FSU

« penser d'autres formes pédagogiques »

des ressources pour recréer un collectif dans la classe

La FSU et ses syndicats organisent un stage de formation syndicale, ouvert à tous, **le jeudi 18 avril à Blois.**

Sous forme d'ateliers animés par l'ICEM, l'OCCE et le GFEN, vous pourrez réfléchir au développement de notre métier, à d'autres façons d'enseigner...

Inscriptions auprès de la FSU-SNUipp41 ou du SNES-FSU41

Attention, vous devez faire parvenir à votre hiérarchie, pour le 18 mars au plus tard, votre demande de congé pour formation syndicale (AA1D pour le 1er degré et formulaire dans les établissements pour le 2nd degré).

Collège Rabelais, resectorisation, mixité sociale : des projets à l'arrêt

Les différentes mobilisations organisées pour lutter contre une fermeture sèche du collège Rabelais ont permis d'infléchir la position du Conseil Départemental qui a intégré l'hypothèse d'une reconstruction parmi les trois scénarii à l'étude.

Après la réunion publique du 10 octobre qui a réuni 80 participants, après le rassemblement d'une centaine de personnes devant la Préfecture le soir du CDEN, après des "audiences FSU" avec les différents acteurs du projet, **l'idée d'allier resectorisation et reconstruction semble faire son chemin. A tel point que le Président du Conseil Départemental s'est senti suffisamment agacé pour annuler le groupe de travail prévu le 6 décembre.**

Une Education Nationale quasi absente des débats

En octobre dernier, l'Inspectrice d'Académie signait un communiqué de presse aux côtés du Conseil Départemental et de la mairie de Blois. Le Recteur justifiait cette signature par la nécessité d'être associé aux travaux de réflexion. Interrogé, le 30/11, en CSA Académique, sur la réalité de cette association, l'Inspectrice d'Académie a reconnu n'assister qu'au comité de pilotage. **Pour la FSU, réussir la mixité sociale est un enjeu majeur.** Il est donc indispensable que l'EN réfléchisse à ses propres scénarii afin de les confronter à ceux du Conseil Départemental.

Pour la FSU, il est impératif, à tous les niveaux, de poursuivre les mobilisations afin de faire de la reconstruction le seul scénario possible.

Collectif « Pas d'enfants à la rue » : un sursaut citoyen, un élan à consolider et amplifier

Pour commencer, il faut souligner le rôle décisif joué par une poignée d'enseignants et de parents d'élèves sans lesquels rien de ce qui s'est produit ces dernières semaines n'aurait existé.

Ils se reconnaîtront.

En un temps très court, ils ont su rassembler et créer un élan de solidarité plutôt rare mais tellement précieux.

Ce dont nous parlons ici, ce qui constitue le premier et unique objectif de ce collectif tient en une phrase : respecter et appliquer le droit des enfants tel que fixé par la convention internationale éponyme !

Il aura donc fallu ce que l'on peut qualifier de refus viscéral ou encore de sursaut d'humanité pour que les responsables politiques, Conseil Départemental et Préfecture soient contraints de se positionner publiquement.

Une chronologie en accéléré :

En un peu plus de 2 mois, depuis sa création, le collectif a non seulement mis en lumière l'absence d'hébergement pour plus de 30 enfants scolarisés, mais aussi et surtout, construit un rapport de forces dont le rassemblement du lundi 20 novembre, environ 600 participants devant la préfecture à Blois, aura particulièrement compté.

Si dans un premier temps, nos rencontres avec le Préfet et l'exécutif du Conseil Départemental ne se sont pas soldées par des avancées, la pression médiatique notamment, mise sur ces responsables de la « mise à l'abri des personnes vulnérables » aura rapidement porté ses fruits.

En effet, dès fin novembre, le préfet, s'exprimant devant la presse, déclarait qu'il n'y avait plus d'enfants à la rue.

Si cette affirmation demandait à être prise avec précaution, c'est le même préfet qui trois semaines auparavant ne bougeait pas d'un centimètre !

Pour autant, beaucoup reste à faire dans la mesure où les hébergements en hôtels ne peuvent pas durer indéfiniment et qu'ils sont plutôt précaires.

La ville de Blois comme catalyseur :

Quand les responsables n'assurent pas leurs devoirs, d'autres, par leur « humanisme appliqué » donnent une impulsion qui change le cours des choses.

En mettant à disposition de deux familles (9 enfants) un logement lui appartenant, la

ville de Blois va bien au-delà de ses responsabilités et a rendu impossible l'immobilisme pour le Conseil Départemental et pour le Préfet.

Le Conseil Régional à la suite :

De même, quelques semaines plus tard, le Conseil Régional, lui aussi bien au-delà de ses responsabilités, va permettre l'hébergement d'une famille de 5 personnes dans un logement lui appartenant sur Blois. Nous mesurons totalement la valeur de l'aide ainsi apportée par le Conseil Régional.

Le collectif « Pas d'enfants à la rue » grandit et se structure :

La force d'un collectif comme celui-ci, parti de rien, ne peut résider que dans l'implication d'un nombre croissant de « bonnes volontés ».

La participation, une soixantaine de personnes, à la réunion publique organisée le 29 novembre, montre la voie à suivre. La proposition faite par le collectif à toutes les écoles et établissements de Blois de constituer un réseau de correspondants et de vigilance demande à être plus partagée encore même si elle a déjà reçu des échos très favorables.

Dégager des perspectives :

Si en quelques semaines, l'action du collectif a permis de mettre à l'abri des dizaines d'enfants alors que le Conseil Départemental et le Préfet « regardaient ailleurs » et si la ville de Blois et le Conseil Régional ont répondu présent à l'appel à l'aide, tout reste extrêmement fragile et provisoire.

Dans un contexte national très dégradé et inquiétant, dégager des perspectives et parler d'avenir stabilisé pour tous ces enfants et leurs parents ne relève pas de l'utopie mais bien d'un défi de taille.

Le collectif ne ménagera pas ses efforts, sollicitera de manière permanente le dialogue avec les « responsables » et donnera systématiquement un écho public à ses démarches et initiatives.

C'est ainsi que se construit un rapport de forces.

Pour la FSU, qui n'était pas à l'origine de la création du collectif, qui l'a rejoint très vite par la présence et l'action de plusieurs de ses militants, il s'agit d'un engagement relevant de l'évidence. En la matière, il n'y a aucune exclusivité !



Expulsion d'une famille vers l'Inde : indigné !

Le 21 novembre, des gendarmes sont entrés au collège de Blois Vienne pour venir chercher un élève scolarisé en UPE2A, dont les parents s'étaient vus signifier une obligation de quitter le territoire français. La famille a, dans la foulée, été expulsée vers l'Inde. Ce genre d'intervention provoque de la crainte chez les élèves de familles sans papiers, qui pourraient alors hésiter à envoyer leurs enfants à l'école.

La FSU a immédiatement exprimé son indignation devant le procédé. En effet, suite aux nombreuses mobilisations en soutien aux sans papiers, une circulaire de 2013, toujours en application, interdit formellement aux forces de police et de gendarmerie de venir chercher un enfant de parents sans papiers en vue d'exécuter une mesure d'OQTF. Cette interdiction vaut même lorsque les parents de l'élève sont présents.

La rapidité de la mise en œuvre de cette OQTF étonne. Cette famille a-t-elle été victime d'une politique du chiffre, dans un contexte de débats aux relents nauséabonds autour du projet de loi immigration, présenté par G. Darmanin ?

Pour justifier cette intervention, le Préfet de Loir-et-Cher a expliqué que les parents étaient d'accord avec la décision de l'administration et que les gendarmes avaient demandé aux parents de ne pas envoyer leur enfant au collège ce jour là. Bien que hasardeuse du fait de la présence de l'enfant au collège, cette version est surtout mise à mal par un article paru dans la Nouvelle République quelques jours après. En effet, la famille, soit disant d'accord avec l'OQTF avait déposé un recours devant le tribunal administratif d'Orléans. Pour couronner le tout, leurs avocats expliquent que ce recours était suspensif ! En d'autres termes, cette famille n'aurait jamais dû être expulsée.

Ce cas symbolise à lui seul l'inhumanité avec laquelle sont traitées les personnes étrangères en France. La course à l'échalote entre le gouvernement, la droite dite républicaine, qui a perdu toute boussole humaniste, et l'extrême droite conduit à toutes les dérives et atteintes aux droits des étrangers. Fidèle à ses principes et ses valeurs, la FSU se mobilisera contre la loi Darmanin et pour obtenir des conditions d'accueil dignes pour toutes les personnes humaines fuyant les guerres et la misère.